

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 57 — — soir, Omnibus.  
 10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Les négociations qui se poursuivent, à Athènes et à Constantinople, n'ont pas encore amené la solution des difficultés pendantes. Un point important semble cependant acquis : la Grèce s'engagerait à ne plus permettre d'embarquements de volontaires pour la Crète.

On compte toujours qu'une entente non moins satisfaisante parviendra à s'établir sur les autres points.

Le *Journal de Dresde* a publié laudii une bien bonne nouvelle. Est-elle vraie ? Si elle ne l'est pas encore, espérons qu'elle le sera bientôt.

Un télégramme que ce journal a reçu de Vienne lui apprend que le gouvernement grec aurait répondu à la sommation ottomane, qu'il aurait opéré la dispersion des bandes, interdit aux officiers et aux employés helléniques toute participation à l'insurrection candiotte, et accordé aux émigrés la latitude de rentrer dans leur pays. Ce dernier détail pourrait, peut-être, faire suspecter l'exactitude du renseignement, car les obstacles au rapatriement des familles émigrées venaient des populations plutôt que du gouvernement grec.

De son côté, la *Correspondance du Nord-Est* publie un télégramme, de Vienne également, qui reproduit les deux premières parties de la dépêche adressée au *Journal de Dresde*, et ajoute que les autres demandes de la Porte auraient été déclinées.

La déclaration du gouvernement hellénique — toujours d'après le même télégramme, —

serait conçue en termes tellement blessants pour la Porte, que Photiadès-Bey aurait été obligé de quitter Athènes.

En attendant, il paraît que le sardar Omer-Pacha a échelonné en Thessalie deux corps d'armée de 60,000 hommes, avec tout le matériel de campagne nécessaire.

Mais on continue de croire en Europe que le conflit entre la Grèce et la Turquie n'aboutira point à de si belliqueux résultats.

Un télégramme de Berlin annonce qu'on ne pense pas, sur ce point, autrement en Prusse qu'en France, en Angleterre, en Autriche, et — puisque les dépêches et les feuilles moscovites l'affirment — en Russie.

Le général Caballero de Roja avait accordé aux insurgés de Cadix jusqu'à dimanche midi pour faire sortir de la ville les vieillards, les enfants, les femmes, les citoyens paisibles. Il avait déclaré l'insurrection responsable des moyens d'attaque qu'il emploierait. L'*ultimatum* était sans réplique. Au dehors, la ville étroitement bloquée, placée sous les feux combinés d'une armée et d'une flotte ardentes à la répression. Au dedans, une population peu soucieuse de se voir ensevelir sous les décombres de la ville, pour satisfaire l'acharnement de quelques milliers de mécontents. Les rebelles ont fini par comprendre qu'il valait mieux capituler, et ils l'ont fait. Félicitons l'Espagne d'avoir échappé ainsi à une lutte sanglante qui eût compromis ses libertés naissantes.

L'insurrection terrassée, le jour va se faire sans doute sur les causes du mouvement. Les journaux démocratiques étrangers à la Pé-

ninsule s'efforcent de repousser, au nom du parti républicain, l'initiative du soulèvement. Les démocrates les plus autorisés, disent-ils, MM. Orense, Castelar, le général Pierrad, ont blâmé la prise d'armes de Cadix. Ils ajoutent même cette remarque trop vraie que tous les porteurs du drapeau rouge n'appartiennent pas nécessairement à cette couleur.

Mais le piquant de l'affaire, c'est que les feuilles républicaines espagnoles ne dissimulent nullement la participation exclusive de la démocratie. « Les événements d'Andalousie, s'écrie la *Igualdad*, ne sont pas des machinations réactionnaires. L'*étendard de la république* flotte sur les murailles d'une ville illustre. Nous protestons contre les violences du gouvernement qui ont mis la ville de Cadix dans la terrible alternative de résister ou d'être esclave. »

Des lettres reçues par le *Journal des Débats* parlent d'un fait extraordinaire qui se serait produit pendant la première phase de la lutte.

Deux frégates anglaises, mouillées dans la baie de Cadix, auraient fait feu sur l'escadre espagnole qui agissait contre les insurgés. L'Andalousie toute entière serait sous le coup d'une vive émotion, ce qui expliquerait la nouvelle du départ du général Prim pour cette province, annoncé par une dépêche de Madrid du 9 décembre publiée par le *Times*.

Il faut reconnaître que le gouvernement provisoire a donné, dans ces derniers événements, la preuve d'une grande modération jointe à une intelligente énergie.

Si le fait suivant, que révèle la *Gazette de Madrid*, est exact, ce gouvernement aurait ac-

compli, de plus, un acte méritoire de prudence politique.

Le duc de Montpensier aurait quitté Lisbonne, — dit la *Gazette*, — et serait allé offrir son épée au général Caballero. Le gouvernement provisoire, « respectant les intentions du duc, » mais considérant que « cette démarche pourrait être interprétée dans un sens politique de nature à aggraver la situation, » l'aurait avisé « d'avoir à retourner immédiatement en Portugal. »

Cet incident nous conduit, par une association d'idées assez naturelle, à mentionner une candidature nouvelle au trône d'Espagne, signalée par la *Liberté*. Suivant ce journal, « après toutes les combinaisons monarchiques tramées par le gouvernement provisoire, il en serait une qui décidément aurait abouti. » Le prince de Carignan serait le candidat de Prim, de Serrano et de ses collègues. Nous laissons, bien entendu, à la *Liberté* toute la responsabilité de cette affirmation.

On écrit de Florence, le 14 décembre :  
*Chambre des députés.* — M. Bonfadini interpelle le gouvernement sur la cessation de l'entretien de la route qui mène en Autriche par le Selvio.

Le ministre des travaux public déclare que depuis quelques années il n'existe plus aucune convention avec l'Autriche sur ce sujet. L'Autriche laisse aux communes le soin d'entretenir la route. Le général Menabrea insiste sur l'utilité de cette route pour l'Italie et se prononce en faveur de son entretien.

La discussion continue sur le projet de loi relatif à l'administration.

**FEUILLETON.**

2

**LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY**

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

**II. — MONSIEUR PORIACE.**

Poriace comprit sa pensée maternelle, car il lui dit à mi-voix, en se tournant vers elle, et de façon à n'être pas entendu d'Aline :

— Oh ! soyez sans inquiétude, madame, c'est un roman dont la mère la plus scrupuleuse peut permettre la lecture à sa fille. Berquin ou M. de Bouilli lui eussent donné place dans leurs contes les plus moraux. Seulement, elle manque complètement d'originalité, je dois vous en prévenir.

Rassurée sur le côté moral, la mère sourit et attendit le récit de Poriace.

— Madame, continua ce dernier, il faut vous dire d'abord que je ne pense pas avoir jamais eu le moindre ancêtre aux croisades, à moins que cet estimable parent ne se soit rendu en Palestine ou en Syrie pour vendre aux nobles chevaliers ou peut-être aux Sarrasins, des bonnets de coton et des bas de laine. En un mot je suis

tout simplement le fils d'un honnête mercier de la rue Saint-Denis. Mon brave père, qui avait fini par faire une jolie fortune, d'une façon tellement honnête, que dans le quartier il jouissait d'une réputation devenue proverbiale, mon brave père, après la mort de ma pauvre mère qui succomba en me mettant au jour, se consacra entièrement à moi, son unique enfant. Il me fit donner une fort bonne éducation, me fit suivre, comme externe, les meilleurs cours des collèges de Paris et s'occupa constamment d'augmenter son avoir pour me laisser une jolie aisance. Il a réussi.

— Monsieur votre père est un brave homme et un véritable philosophe, dans la bonne acception du mot.

— Oh ! vous avez raison, madame, le meilleur des hommes, mais non pas le philosophe que vous pensez. Mon père... mais je m'aperçois que je ne vous ai pas dit son nom ni le mien. On l'appelait Poriace, et moi, madame, je suis Auguste Poriace, pour vous servir, si je suis assez heureux pour cela. Or donc, mon excellent père, loin d'être philosophe, avait deux marottes, deux dadais favoris, deux toquades, une pour lui : obtenir la croix de la Légion-d'Honneur ; une pour moi : me voir accroché dans son salon... Aline fit un mouvement d'effroi.

— Oh ! permettez, en peinture, revêtu d'un uni-

forme d'officier. Où diable, me direz-vous, l'ambition va-t-elle se nicher ? Que voulez-vous ? Partout, madame, partout, même sous le bonnet de coton d'un bon bourgeois de la rue Saint-Denis, on trouve de ces idées bizarres. Plus heureux que bien d'autres, mon père a vu s'accomplir avant sa mort...

— Ah ! vous avez perdu monsieur votre père.

— Oui, madame, il y a deux ans.

— Pardon de vous avoir interrompu ; continuez donc, je vous en prie.

— Pour arriver à son double but, mon excellent père donna en plein collier dans la Révolution de 1830 ; intrigua, si on peut appeler intrigues les dîners qu'ils prodigua, les petits services qu'il rendit, l'argent qu'il gaspilla, le tout afin d'être promu officier dans la garde nationale. Il réussit au-delà de ses désirs, car il obtint d'emblée ce que son imagination n'eût jamais osé rêver, le commandement d'une compagnie de grenadiers dans sa légion. Voyez-vous, madame, je ne puis encore penser, sans en rire, à la joie enfantine du brave mercier, le jour où son tailleur, la vieille bonne grognon qui m'avait élevé et moi, nous lui fimes endosser son premier uniforme de capitaine. Le roi n'était pas son cousin ; mais lorsqu'à la suite d'une revue de Louis-Philippe, il se vit nommer chevalier de la Légion-d'Honneur, je crus qu'il perdrait complètement la tête.

Quant à moi, je poursuivais le cours de mes études pour entrer à l'École militaire. Sans obtenir de brillants succès, je fus admis à Saint-Cyr en 1829, et j'en sortis en 1831, sous-lieutenant d'infanterie. J'avais pris goût à la carrière des armes, mais mon brave homme de père n'entendait pas que je servisse la patrie. Il ne tenait nullement à ce que son fils unique, séparé de lui, fût quelque beau jour enlevé par un boulet de canon ou tué par une balle arabe. A peine ma nomination de sous-lieutenant fut-elle envoyée, qu'il me fit confectonner un superbe uniforme. Un des premiers peintres de Paris vint ensuite me coucher sur une toile longue de six pieds ; puis, tout cela terminé, l'excellent mercier entre un matin dans ma chambre et me déclare formellement que mon temps de service est terminé, que son unique but, en me faisant élève de l'École militaire, était d'avoir le portrait de son fils en uniforme ; qu'il ne me livrerait certainement pas, moi, son enfant chéri, aux chances des combats ; que je serais, si je voulais, sous-lieutenant dans sa compagnie de la garde nationale, à condition, toutefois, de ne pas paraître aux émeutes ; mais du reste, j'étais libre de faire tout ce qui me passerait par la tête.

— Il ajouta qu'ayant trente mille livres de rente, la croix et mon portrait en uniforme d'officier, il était au comble de ses vœux, qu'il allait vendre son fonds, réa-

M. Corrente, au nom de la commission, déclare accepter les amendements que la Chambre jugera nécessaires.

Un télégramme de New-York nous apporte une nouvelle qui intéresse les porteurs de titres de la dette publique américaine.

La Chambre des représentants a adopté, par 154 voix contre 6, une résolution déclarant que la répudiation d'une partie quelconque de la dette publique, serait odieuse au peuple américain, dont les représentants ne veulent pas offrir aux créanciers de l'Etat moins que le gouvernement ne s'est engagé à leur payer.

Sans constituer une garantie matérielle, cette déclaration est du moins un nouvel engagement moral, qui vient s'ajouter à ceux déjà pris par les Etats-Unis pour le paiement de leur dette.

La sacrée-consulte de Rome examine en ce moment un nouveau procès sur les événements qui se sont accomplis dans le Transtévère, lors de l'insurrection garibaldienne. Deux des principaux accusés paraissent suffisamment compromis pour être menacés de la peine capitale. *L'Italia*, le *Movimento*, la *Gazette du Peuple*, de Turin, et plusieurs autres feuilles du parti proposent d'arrêter, en guise d'otages, de dix à cinquante évêques, afin qu'ils répondent de la vie de ces deux accusés.

On dit que le sentier des passions désordonnées est glissant et que la pente est rapide jusqu'à la folie.

*L'Italia*, le *Movimento* et la *Gazette du Peuple* n'ont désormais plus à descendre.

Voici, à cette occasion, ce que l'on écrit de la ville éternelle au journal le *Temps* :

« Il se juge, en ce moment, à Rome, une autre cause criminelle se rattachant aux événements d'octobre 1867; c'est la cause Ajani et Sterbini. On redoute encore la sévérité de la Sacrée Consulte. Je vous rappellerai le sujet de ce grave procès.

Les prévenus sont au nombre de plus de trente, dont vingt présents et dix contumaces. Les vingt présents sont, en général, des jeunes gens de vingt à trente ans. Il y en a deux de dix-neuf ans, un de dix-sept, etc.

Les plus importants de ces prévenus sont Jules Ajani, âgé de trente-trois ans, et Cesare Sterbini, âgé de vingt-cinq ans, ex-étudiants, compromis, en 1851, dans les incidents de la Sapience, ou Université.

L'acte d'accusation raconte les faits insurrectionnels survenus à Rome le 22 octobre (caserne Serristori, attaque du Capitole, etc.), et il essaie d'établir que les chefs suprêmes de l'insurrection — deux députés au Parlement italien, MM. Cucchi et Guertzoni — avaient reçu l'ordre, malgré l'échec du 22 au soir, de maintenir l'agitation, « pour permettre aux troupes italiennes d'avancer sur le territoire papal.

Pour empêcher la réalisation de ce plan, l'autorité romaine, le 25, à trois heures après midi, proclama l'état de siège.

L'autorité avait reçu l'avis qu'un dépôt d'armes restait dans les ateliers de la fabrique de laine Jules Ajani, au Transtévère, Zungaretta, n° 97.

Au moment même où l'état de siège était proclamé, ordre était donné à une grosse compagnie de gendarmes et à une grosse compagnie de zouaves d'aller chez Ajani...

Une bataille s'engagea entre les amis et les ouvriers d'Ajani et la troupe. A travers les récits des garibaldiens et ceux des populations, on ne saurait arriver à une vue très-nette de ce qui se passa. Ce sont des récits, de part et d'autre, pleins de fureur.

Ce qui est certain, c'est qu'il y eut treize hommes tués sur le coup du côté des insurgés, plus, trois blessés à mort, qui expirèrent quelques heures plus tard, plus cinq blessés qui ont survécu.

Du côté des troupes, l'acte d'accusation porte : « blessés, le zouave Chétaux, qui doit subir l'amputation de la jambe; le zouave Henri Styllen, qui guérit, et le sergent de zouaves Pierre Ryus, qui mourut le 13 novembre suivant. »

Ces épisodes dramatiques se trouvent exposés en détail dans l'ardente et intéressante brochure de notre brave confrère Lombard-Martin, sur la campagne garibaldienne d'octobre 1867. Tout le monde sait l'histoire de la Giuditta Tavani, chez laquelle s'était réfugié Jules Ajani. Elle fut tuée cruellement avec son fils, âgé de treize ans, par les zouaves exaspérés.

C'est cette affaire qu'on juge en ce moment. Ici, je n'ai pas besoin de le dire, nous nous trouvons en présence d'un fait essentiellement différent de celui de la caserne Serristori. Je ne fais point de panégyrique; je demande à être compris à demi-mot par les gens d'esprit.

On prétend qu'Ajani et Sterbini ont été condamnés avant-hier à mort. Je n'ai pas d'information à cet égard. En tout cas, ils en auraient appelé.

Le supplice, je le pense, n'aura pas lieu. J'ose, en tout cas, appeler l'attention de notre diplomatie française sur le caractère spécial de ces événements de la maison Ajani.

Voici le résumé du décret impérial concernant les valeurs mexicaines :

Les valeurs à répartir entre les porteurs d'obligations mexicaines, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries, et de titres de l'emprunt mexicain 6 0/0, se composent actuellement :

1<sup>o</sup> De la rente de quatre millions de francs à créer et à inscrire au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1868, conformément à l'article 29 de la loi de finances ;

2<sup>o</sup> De deux rentes s'élevant ensemble à la somme de 1,735,304 fr. déposés à la Caisse

des dépôts et consignations et provenant du capital de reconstitution cinquantenaire et de garantie montant à 34 millions 50,169 fr. 50, lequel a été converti en rentes 3 0/0, et dont les arrérages ont été eux-mêmes capitalisés en rentes, jusques et y compris le trimestre au 1<sup>er</sup> octobre 1868 ;

3<sup>o</sup> D'une rente 3 0/0, avec jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1868, acquise ou à acquérir en emploi d'un capital de 3,549,968 fr. 97 c., appartenant aux porteurs d'obligations et de titres 6 0/0 (emprunts 1863 et 1865) sur le produit de l'exploitation des douanes mexicaines par l'administration française, en vertu de la convention diplomatique du 30 juillet 1866, lequel capital a été versé à la Caisse des dépôts et consignations et appliqué au compte courant de l'ancienne commission des finances du Mexique, tandis qu'il aurait dû être porté à un compte distinct, conformément à la convention diplomatique ci-dessus.

Sont seuls appelés à concourir à la répartition des rentes dont il s'agit :

1<sup>o</sup> Les obligations libérées, 1<sup>re</sup> série, provenant de l'emprunt contracté en avril 1865 ;

2<sup>o</sup> Les coupons cinquantenaires détachés ou à détacher des obligations de cette origine par suite des tirages des 3 juillet 1865, 2 janvier et 2 juillet 1866 ;

3<sup>o</sup> Les obligations, 2<sup>e</sup> série, émises en 1865, lors de la conversion des titres de l'emprunt 6 0/0 de 1864 ;

4<sup>o</sup> Les coupons cinquantenaires détachés ou à détacher sur ces dernières obligations, par suite des tirages des 2 janvier et 2 juillet 1866 ;

5<sup>o</sup> Les titres libérés et non convertis de l'emprunt 6 0/0 de 1864, lesquels sont considérés comme convertis en obligations 2<sup>e</sup> série, à raison de trois titres de 25 fr. 20 c. de rente contre deux obligations.

Dans le délai d'un mois, à partir d'une date qui sera ultérieurement fixée, les porteurs des obligations provisoires de l'emprunt 6 0/0 qui ne sont pas actuellement libérés auront la faculté d'acquitter les termes arriérés ainsi que les intérêts de retard stipulés dans les contrats d'emprunt.

Les obligations et titres provisoires libérés seront ensuite échangés contre les obligations et titres définitifs donnant droit à toucher les arrérages échus jusques et y compris le semestre au 1<sup>er</sup> avril 1866.

La part proportionnelle revenant à chaque obligation sera fixée d'une manière définitive :

1<sup>o</sup> Après que le nombre des obligations admissibles à la répartition, y compris les obligations libérées, aura été déterminé ;

2<sup>o</sup> Après qu'il aura été statué par un décret au contentieux sur l'instance actuellement pendante devant le conseil d'Etat, relativement aux effets de la vente des obligations appartenant au Trésor.

Pour régler la part proportionnelle revenant

à chacune des obligations admissibles à la répartition, il y aura lieu :

1<sup>o</sup> De dégager d'abord de la somme de 1,735,304 fr. de rentes déposées à la Caisse des dépôts et consignations, la rente afférente aux coupons cinquantenaires détachés ou à détacher des obligations sorties aux tirages, de manière à obtenir la somme nette des rentes revenant aux obligations non sorties au tirage ;

2<sup>o</sup> De réunir cette somme nette de rentes à celle de 4 millions de francs alloués par la loi du 2 août 1868 et aux autres ressources qui seront ou qui pourront être réalisées ;

3<sup>o</sup> De diviser le total des rentes ainsi obtenu par le nombre des obligations admissibles à la répartition.

Le résultat de cette dernière opération déterminera la somme des rentes, en francs et en centimes, revenant à chaque obligation, et, par suite, à chaque titre de l'emprunt 6 0/0.

Il sera, dans ce but, institué un agent comptable spécial près le ministère des finances.

Pour les articles non signés : P. GODET

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Un arrêté du ministre des finances institue une commission pour diriger et surveiller le travail relatif au remboursement des obligations mexicaines.

L'élection qui doit avoir lieu à Marseille pour donner un successeur à M. Berryer, paraît devoir donner lieu à des incidents encore plus instructifs que l'élection du Var. La lutte va s'engager de nouveau entre l'union libérale et l'union démocratique qui auront chacune leur candidat. Reste à savoir si, un deuxième tour de scrutin devenant nécessaire, les deux partis s'entendront pour porter leurs voix sur celui qui, au premier tour, aura obtenu le plus de voix. Toute la question est là, car il est à peu près certain que, si l'opposition se divise, elle sera battue partout. On assure que la candidature de M. le marquis de Barthélemy, pour la députation des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Berryer, a été adoptée par l'union libérale.

On prête aussi à M. Ferdinand de Lesseps le projet de se présenter à Marseille en remplacement de M. Berryer.

M. Argenge, maire de Troyes, se prépare, dit-on, à réclamer devant les électeurs de l'Aube la succession laissée vacante par la mort prématurée de M. le vicomte de Rambourg.

On lit dans l'*Escout*, d'Anvers :

L'affreuse tourmente de lundi dernier, qui a causé tant de ravages sur terre, n'a pas été moins désastreuse pour la navigation. Les bâtiments qui entrent dans notre port ont un as-

liser sa petite fortune, en passer la moitié sur ma tête de son vivant, que j'aurais le tout après sa mort, que je n'avais donc qu'à me laisser vivre à ma guise, près de lui, du mieux qu'il me serait possible. Je fus tellement stupéfait à cette singulière déclaration de mon père, que je ne pus d'abord la prendre au sérieux. Je fus deux jours à me demander si la tête du brave homme n'avait pas déménagé. Je tentai ensuite quelques observations; peine inutile, mon père me menaçait, si je n'envoyais ma démission au ministre de la guerre, de me déshériter et de se jeter dans la Seine de désespoir. Il eût été capable de le faire, car jamais bonnet de coton n'a couvert front plus entêté. Je dus céder, me disant en moi-même que si j'avais pu prévoir un pareil dénouement à mes études, je n'aurais certes pas logé dans ma cervelle tant de mathématiques et de sciences diverses qui me devenaient alors assez inutiles.

— Ainsi, monsieur, vous avez été à l'Ecole militaire de 1829 à 1831, et vous n'avez pas servi.

— Oui, madame.

— Et vous regrettez l'état militaire ?

— Oui, madame.

La mère et la fille échangèrent un rapide coup d'œil; la dernière laissa échapper un triste sourire, puis elle dit :

— Continuez donc, je vous prie, votre histoire, elle

m'intéresse plus vivement que vous ne sauriez le penser.

— Elle est finie, madame.

— Comment, finie, et Perpignan, Bayonne ?

— Ah ! c'est juste, j'oubliais... mon Dieu que je suis étourdi ! Il y a deux ans, je perdis mon excellent père, mon meilleur ami, un véritable et indulgent compagnon de plaisirs et de peines. Depuis cette époque, je mange mes revenus avec une scrupuleuse exactitude, sans toucher au fonds, et je m'ennuie avec la plus désespérante constance. Je n'ai pas le courage de rien entreprendre, je suis trop vieux pour commencer une carrière.

— Trop vieux !

— Eh ! eh ! madame, j'ai vingt-trois ans.

La mère d'Aline se prit à sourire.

— Je ne puis rentrer au service en qualité d'officier, étant démissionnaire.

— Que ne vous mariez-vous ?

— Oh ! madame, c'est différent, je suis bien trop jeune, et puis, qui consentira à s'affubler du nom de Porciac ?

Cette fois, la mère et la fille partirent d'un éclat de rire; notre conteur, loin de s'en offusquer, le partagea.

— Or donc, continua-t-il, ce matin même, en dé-

jeunant sur le boulevard, je faisais part de mon désœuvrement à l'un de mes amis, lorsqu'il me donna le conseil d'essayer mon voyage. Cet ami a été l'année dernière aux Pyrénées; il m'a fait de ce pays le plus pompeux éloge. Alors, je suis rentré chez moi, j'ai mis dans mes poches les vingt mille francs qui me restaient sur les revenus de l'année courante, j'ai pris une chemise, une paire de bas, deux mouchoirs, mon chapeau et mes gants et... et me voici. Vous comprenez, madame, qu'il m'était assez égal de commencer mes pérégrinations par l'Ouest ou par l'Est.

— Très-bien ! je vois que vous êtes un homme à prompte détermination, monsieur.

— Oh ! oui, madame, la seule chose qui m'inquiétait, c'était de savoir si je pourrais voyager sans me séparer de mon cher compagnon de route.

### III. — HISTOIRE DE M. PATAU.

En disant cela, il montrait le barbet.

— Ah ! mon Dieu, moi qui... Oh ! quel oubli ridicule. Madame, mademoiselle, dit Porciac avec le sérieux le plus comique, j'ai l'honneur de vous présenter M. Patau, jeune et intéressant animal âgé de deux ans. Allons, monsieur, ajouta-t-il en parlant au barbet, saluez ces dames à votre manière.

Patau s'empressa de sourire en montrant son blanc

ratelier, et il offrit délicatement la patte à chacune de ses deux compagnes de route.

Les deux femmes riaient aux éclats, surtout Aline, qui donna un gros baiser à Patau.

— Vous paraissez beaucoup tenir à ce magnifique chien, dit la mère de la jeune personne lorsque la gâtée de sa fille fut un peu calmée.

— Madame, je lui ai de véritables et grandes obligations.

— Oh ! monsieur, s'écria étourdiment Aline, en joignant ses jolies petites mains, je vous en supplie, l'histoire de Patau, s'il vous plaît.

— Aline, mon enfant, tu es d'une indiscretion !...

— Mais non vraiment, madame, il n'y a pas d'indiscretion à vouloir connaître la biographie de Patau. Je serai fort heureux de contenter la bienveillante curiosité de mademoiselle; je ne regrette qu'une chose...

— Et quoi donc, monsieur ? fit la jeune fille, craignant déjà de voir l'histoire lui échapper.

— C'est que M. Patau ne soit pas assez lettré pour vous conter lui-même sa vie ou écrire ses mémoires. Je suis bien convaincu qu'il eût été on ne peut plus heureux de satisfaire un des désirs de sa charmante protectrice.

— Vous disiez, monsieur, que vous aviez de grandes obligations à ce bon animal ? s'empressa de reprendre

pect désolant et portent la trace des assauts qu'ils ont essuyés. Les uns ont perdu une partie de leurs bastingages, d'autres ont leurs voiles en lambeaux, quelques-uns sont veufs de leur mâture, et nous avons vu des bateaux à vapeur dont la cheminée était complètement recouverte et recroquevillée, à son ouverture, comme une vrille de laiton.

Le capitaine d'un navire français, qui se trouvait dans la mer du Nord, au moment de l'ouragan, dit n'avoir jamais rien vu de pareil depuis trente ans. D'énormes vagues déferlaient sur son pont, ballottaient son vaisseau et l'emportaient au loin comme une coquille de noix. A tout moment, des débris d'amarres et de mâts venaient s'engouffrer sous la coque et obstruaient la marche; tout ce qui se trouvait sur le pont, tonneaux à eau, ballots, caisses, cordages, chaloupes de sauvetage, etc., était balayé par le vent.

Deux marins, lancés à la mer, n'ont dû leur salut qu'aux cordes qu'ils s'étaient passées sous les aisselles et qu'ils avaient attachées au grand mât; encore ont-ils eu le corps, qui pendait dans l'eau, couvert de contusions par suite du balancement continu du navire et de la violence du mouvement des flots.

Un troisième marin est tombé foudroyé sur le pont par un violent coup d'amarre. On a eu toutes les peines du monde à le rappeler à la vie. On a eu à regretter la perte d'un grand et beau terre-neuve, qui est mort victime de son dévouement en se jetant à la mer pour porter secours aux deux matelots dont on a parlé précédemment. Ce pauvre animal, qui était aimé par tous les hommes de l'équipage pour son courage et sa fidélité, a nagé à peu près une demi-heure derrière le navire, en poussant de temps à autre des aboiements plaintifs; mais, la fureur du vent augmentant toujours, on a été contraint de le laisser se noyer.

Pendant la matinée du lundi, le temps s'est un peu calmé, et le bâtiment a pu continuer sa route. Il est entré dans le port d'Anvers avec des avaries considérables.

— On lit dans le *Journal de Naples*, du 6 :

Nous recevons, sous la date d'hier, la communication suivante de M. Palmieri :

Comme l'on annonce une éruption de l'Etna au moment où les laves du Vésuve ont à peine eu le temps de se refroidir, il y aura bien des gens qui aimeront à savoir ce que devient notre volcan tandis que le mont Gibel est en état de conflagration. Ces deux montagnes ignivomes qui ont vécu presque toujours indépendantes, semblent, depuis quelque temps, vouloir se mettre à l'unisson jusqu'à un certain point. Dans la nuit du 26 du mois dernier, le Vésuve vomissait ses dernières laves, et dans la journée du 27 un pin, majestueux et fulgurant, se montrait à la cime de l'Etna.

Les cônes d'éruption du Vésuve qui s'étaient montrés, au nombre de dix, ont perdu tout aussitôt leur épouvantable activité. Mais la petite bouche qui s'était formée en même temps que ces cônes vers la moitié du grand cône du Vésuve lance toujours beaucoup de fumée et donne vers le soir une réverbération considérable. Le sommet de la montagne donne toujours une fumée abondante et quelques mugissements, mais le petit cône de 1868 a disparu et celui de 1867 s'est considérablement affaîssi. La chaleur est immense dans toutes les fumerolles supérieures.

Les fumerolles qui se trouvent sur les laves des *Novelle* sont abondantes et produisent des sublimations variées au nombre desquelles abonde le sel ammoniac.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Moniteur* annonce d'une manière officielle la nomination de M. le général Crespin au grade de général de division, nomination connue déjà depuis deux jours dans notre ville.

M. Crespin, en quittant Saumur, laissera après lui dans les rangs de l'Ecole de cavalerie et dans notre population civile des amis nombreux et dévoués qu'il doit à la sincérité et à la franchise de son caractère. Les cartes, en grand nombre, qui ont été déposées à son hôtel au moment du terrible accident qui a menacé sa carrière militaire, et les visites qui lui ont été faites pendant sa convalescence, sont un témoignage public de la sympathie de notre société pour celui que la confiance de l'Empereur vient d'appeler à un poste plus élevé.

Le conseil municipal de Saumur s'est réuni mardi soir pour s'occuper de diverses questions et surtout de la ligne de Poitiers à Saumur.

Nous espérons pouvoir donner très prochainement le procès-verbal de cette séance d'un intérêt si grand pour nos concitoyens.

Nous pouvons dire dès aujourd'hui, que le conseil, à l'unanimité, a voté une somme de 100,000 fr. payables en 20 annuités.

Quant à la traverse de la ville, le conseil n'a rien décidé; il se propose, avant de prendre un parti, de consulter la population par une enquête de commodo et incommodo. Nous croyons savoir déjà que les registres de cette enquête ne seront pas négatifs, comme cela arrive trop souvent, et que chacun s'empressera d'y consigner ses observations.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que des listes sont ouvertes dans les trois maisons de banque de Saumur et chez M. Coulard, négociant, place de la Grise, pour enregistrer les actions du chemin de fer de Saumur à Poitiers.

L'Union de l'Ouest fait suivre notre compte-

rendu de la conférence de M. Galland de ces trois lignes :

« Toujours des applaudissements, mais point de discussion ! Le compte-rendu de l'*Echo saumurois* doit être incomplet. »

Notre récit est exact, s'il n'est pas aussi complet que nous l'eussions désiré nous-même; mais que la feuille angevine prenne patience, la discussion va prochainement s'engager. Le conseil municipal la provoque lui-même, et nos concitoyens ne laisseront pas mettre en jeu leurs intérêts sans faire connaître leur opinion. De là une discussion qui ne peut porter, du reste, que sur le parcours à travers la ville, tout le monde étant d'accord sur le premier point : la nécessité de nous relier par une voie ferrée avec les localités voisines.

La communauté des Dames de Sainte-Anne vient de perdre un de ses membres. M<sup>me</sup> Sœur Sainte-Louise, âgée de 24 ans, attachée au service de l'hôpital, a succombé hier à l'Hôtel-Dieu. La cérémonie funèbre a eu lieu dans la chapelle provisoire de cet établissement; la commission administrative et le personnel de la maison y ont assisté.

Le corps a été transporté à Saint-Florent.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Un grave accident est arrivé samedi à trois heures sur la chaussée de la Madeleine.

M. de la Grossetière se rendait à sa campagne dans un tilbury attelé d'un très beau cheval, qui, arrivé au pont de la Madeleine, prit le mors aux dents et revint brusquement sur ses pas, afin de retourner à l'écurie.

Le tilbury entraîné par ce cheval, malgré les efforts de M. Grossetière, accrocha devant l'Hôtel-Dieu la charrette de l'un des marchands qui stationnent en cet endroit, tous les samedis.

Le tilbury fut brisé, par suite du choc violent, et M. de la Grossetière jeté sur le pavé, à quelques pas de sa voiture, y resta étendu, jusqu'au moment où M<sup>me</sup> Michel, charcutière, s'élança pour lui porter secours et le relever.

M. de la Grossetière, transporté à l'Hôtel-Dieu par quatre passants et un agent de police, y reçut les soins de M. le docteur Patoureau, qui constata l'existence de plusieurs contusions assez légères aux genoux et d'une autre beaucoup plus grave à la tête.

Nous apprenons avec plaisir aujourd'hui que l'état du malade ne présente aucune gravité.

Nous devons ajouter que, après la chute de M. de la Grossetière, le cheval avait continué sa course désordonnée. Cent pas plus loin, il se jetait audevant d'une charrette dont le timon pénétrait dans le poitrail de l'animal, à une profondeur de dix centimètres environ.

M. Poudat, maréchal-ferrant, demeurant chaussée de la Madeleine, releva le cheval qui s'était abattu immédiatement et dont le sang

coulait en abondance. Il le conduisit chez lui et le pensa.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1868. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 novembre 1868.

Pour le Maire,  
CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRET.

## Dernières Nouvelles.

C'est aujourd'hui jeudi, que la cour quitte la résidence impériale de Compiègne.

L'Empereur et l'Impératrice arriveront à Paris vers quatre heures de l'après-midi.

On prête à Leurs Majestés l'intention de passer quelques jours à Saint-Cloud, avant de s'installer définitivement aux Tuileries.

Les nouvelles d'Espagne, de Grèce et de Turquie font complètement défaut ce matin.

Le général Ciaidini a traversé Paris, se rendant en Espagne où l'appellent, comme nous l'avons déjà dit, des intérêts de famille.

Pour les dernières nouvelles : P. GODRET.

La grande Manifestation républicaine qui a eu lieu, le 29 novembre, à Madrid, occupe cette semaine les deux premières pages de gravures de l'*Illustration* (numéro 1,546, 12 décembre 1868), et une belle page, placée en regard, montre la Commission internationale réunie à Saint-Petersbourg pour examiner la question des balles explosibles; puis, les funérailles de Berryer ont fourni le sujet d'un grand et très-beau dessin; ensuite, les *Affiches anglaises* placardées à Londres à propos des dernières élections au Parlement, présentent un côté pittoresque des mœurs de nos voisins d'Outre-Manche en matière électorale; enfin, deux intéressantes

Aline pour remettre le conteur sur la trace de l'histoire si impatiemment attendue.

— Oui, mademoiselle; Patau, que vous voyez aujourd'hui gros et gras, est un pauvre enfant abandonné. Je le trouvai un matin près de notre porte, l'hiver, par un temps de neige, grelottant et près de mourir de froid et de faim; il était fort sale et fort laid. Au moment où je me rendais à la maison, il me regarda d'un air si suppliant, l'éloquence de ses yeux fut si persuasive, que je me sentis attendri en sa faveur. Je le recueillis, regrettant qu'il n'y eût point de saint Vincent de Paul pour les chiens délaissés. Il entra dans la maison sur mon bras.

— Ah! c'est très-bien, s'écria Aline, les larmes aux yeux; cela vous portera bonheur.

— Oui, mademoiselle, cela m'a porté bonheur le soir même.

— Vraiment.

— J'avais mis mon pauvre petit chien au pied de mon lit, afin de réchauffer un peu ses membres engourdis par le froid, et je venais de m'endormir en lisant, sans songer à éteindre ma bougie, lorsque le livre, en s'échappant de mes mains, fit pencher la lumière. Le feu prit à mes rideaux. J'étais perdu sans l'instinct de Patau, car je dors solidement. Mon bon petit chien, buoïque à peine âgé de deux mois, comprend le dan-

ger, s'élança sur moi, me tire par la manche de ma chemise et finit par me réveiller. Reconnaisant le danger, j'arrachai vivement les rideaux et parvins à éteindre le feu. La maison fut préservée de l'incendie et moi d'une mort à peu près certaine.

Depuis ce jour, Patau et moi nous sommes inséparables.

L'histoire de Patau valut au barbet mille caresses de sa nouvelle amie.

Ainsi qu'on le voit, la glace avait été rompue dès les premiers instants du voyage entre Auguste Poriace et ses deux compagnes de route. Aussi, le jeune homme n'eut-il pas de peine à apprendre le nom de ces dames et le but de leur course dans les Pyrénées. Mme de Saint-Alboun et sa fille, qui habitaient ordinairement Paris, se rendaient à Bayonne pour y passer un mois avec un de leurs parents qu'elles n'avaient pu voir depuis deux ans.

Voilà du moins ce que la mère d'Aline raconta à Auguste Poriace. Si ce dernier eût été un peu plus perspicace, il eût facilement découvert chez Mme de Saint-Alboun un certain embarras lorsqu'elle lui dit et son nom, et le motif de son voyage. Pendant la route, et malgré les efforts des voyageuses, il eût pu surprendre, à diverses reprises, des larmes dans les yeux de la mère, une touchante expression dans ceux de la fille; il eût

entendu des soupirs étouffés; mais l'excellent fils du mercier ronflait pendant la nuit, et croyait le jour à tout ce qu'on voulait bien lui dire.

Nous ne raconterons pas le reste du voyage de nos trois ou plutôt de nos quatre personnages du coupé de la diligence de Bayonne. Il se résume en peu de mots : attentions délicates de Poriace qui ne manquait ni d'esprit naturel, ni de gaieté, ni d'instruction, ni même d'un certain vernis du monde, vernis qu'il avait acquis principalement depuis la mort de son père, en retrouvant quelques camarades d'école parmi lesquels il avait été introduit dans de bonnes familles. Cajoleries et galeries sans fin d'Aline pour M. Patau, qui était devenu l'intime de la jolie personne. Conversation pleine de charmes de Mme de Saint-Alboun, femme du monde encore fort agréable malgré ses quarante-six ans, chose qui n'est pas rare, mais sans aucune prétention, chose peu commune, et paraissant avoir reporté toutes ses coquetteries de femme sur sa fille. Aline avait dix-huit ans, elle était brune, blanche, élancée, rieuse, il était difficile de rien voir de plus mignon, de plus séduisant. Poriace, tout en ronflant, fit des rêves les plus couleur de rose.

Le voyage lui sembla beaucoup trop court; il se figurait être encore auprès de Paris, lorsque, le troisième jour, après avoir franchi les landes et les *pignadas* qui

avoisinent Bayonne, il se trouva tout-à-coup, au soleil levant, sur le haut de la côte du Saint-Esprit. Alors il vit dérouler sous ses pieds un des plus magnifiques panoramas qu'il soit permis d'admirer. Les vallées de l'Adour et de la Nive confondant leurs eaux; les maisons coquettes de la délicieuse cité assise aux portes de l'Espagne; les beaux arbres des allées Marines, cette promenade, une des plus admirables du monde et sur laquelle ne s'était pas encore appesantie la main redoutable du génie militaire; le Boucaut, avec sa longue, blanche et étroite jetée qui coupe de sa ligne effilée les eaux de l'Adour et celle de la mer; les Pyrénées aux sommets neigeux, longue chaîne dont les derniers anneaux viennent mourir dans l'Océan; enfin, à l'horizon, les côtes blanchâtres de l'Espagne qui vont se découpant à perte de vue.

Auguste Poriace était encore sous l'impression de ce spectacle grandiose, lorsque la diligence s'arrêta sur la place d'armes. La lourde machine était à destination.

(La suite au prochain numéro.)

série de dessins se continuent dans ce numéro; ce sont : les Forges de la Chaussade, à Guérigny, l'un des grands établissements de la marine impériale; et la suite des types et scènes de mœurs de Rio-de-Janeiro. — Lire dans ce numéro une remarquable biographie de Berryer, par M. Armand de Pontmartin.

Voici le sommaire du numéro du PARIS-MAGAZINE du 13 décembre : — *Chronique buissonnière*, par Auguste Hornot; — *les belles Processions*, par Alcide Dusolier; — *Poésies*, par Robert Luzarche; — *Simple notes*, par d'Ornant; la *Guerre de Montagne*, par Emile Maisson; — *Anais Fargueil*, par Arthur Pougin; — *le Muet*, par Louis Moland; — *les*

*Mots de la semaine* : — *Décembre*, par Achille Dubuc; — *Bulletin bibliographique*, par E. M.; — *Tablettes de la semaine*, par Octave d'Avril; — *Autour de la corbeille*, par Pierre Thomine. Bureaux du PARIS-MAGAZINE : 54, Faubourg Poissonnière. — Prix d'abonnement : un an, 16 francs; — six mois, 8 francs; — trois mois, 4 fr. 50 c.

Nous croyons devoir avertir nos lecteurs que la MAISON BOISSIER, confiseur à Paris, a été, par suite d'expropriation, transférée provisoirement

PLACE DU NOUVEL OPÉRA, 2.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Angers.

### VENTE

PAR LICITATION, Aux enchères publiques, Et sur baisse de mise à prix, De la propriété du

### COURTIU DE MIBERTIN,

Située sur la commune de Bouillé-St-Paul, canton d'Argenton-Château.

L'adjudication aura lieu, le mardi vingt-deux décembre mil huit cent soixante-huit, en la salle de la Mairie du Puy-Notre-Dame.

Cette propriété contient cinquante-sept hectares trente-trois ares soixante centiares; Mise à prix, cent vingt mille francs.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

### A VENDRE OU A ARRENTER

A L'AMIABLE, En blé ou en argent, LES BIENS Ci-après, Appartenant à M. de Fontenailles.

Commune de Dampierre.

Les parcelles restant à vendre dans l'île de Morains.

Commune de Souzay.

1<sup>e</sup> La pièce de Champigny, qui sera divisée, au gré des acquéreurs, en plusieurs parcelles, indiquées dans un plan (voir les affiches).

2<sup>e</sup> Et diverses autres parcelles, au même canton de Champigny.

S'adresser, pour traiter : 1<sup>er</sup> Audit M<sup>e</sup> Emile LEROUX, notaire à Saumur; 2<sup>e</sup> Et à M. MILLION, propriétaire à Doué-la-Fontaine. (564)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR LOTS Au gré des acquéreurs, Huit hectares cinquante ares de pré, dans la prairie de Thouars, en Montreuil. Trois hectares cinquante ares de vigne, dans le champ des Ramiers, en Saint-Martin. S'adresser audit notaire. (565)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le samedi 26 décembre 1868, à midi, en l'étude dudit notaire, par lots, au gré des acquéreurs : AU CLOS BONNET, 72 ares, terre plantée; SUR LES RIVIÈRES, 53 ares, terre et vigne; EN GALMOISE, 66 ares, terre et vigne.

AU CLOS BONNET, une maison avec servitudes, cour et jardin, enclos de murs.

Plusieurs caves y joignant. Provenant de Pierre Courtin. On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. S'adresser audit notaire. (525)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE, Cinq hectares 57 ares de terre labourable et prés, dépendant autrefois de la ferme de la Prouterie, située en Russé, commune d'Allonnes. S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (547)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE, Trois hectares vingt-sept ares de pré, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes. S'adresser audit notaire. (561)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### ADJUDICATION

de diverses FOURNITURES Pour l'atelier d'Arçonnerie de l'Ecole impériale de cavalerie.

Le lundi 28 décembre 1868, à une heure, à l'atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1869, savoir :

Charbons de terre, Charbon de bois, Coke, Oulils, Matières diverses, etc., etc.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, levée Notre-Dame, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire, CASTEX. (541)

### A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé, Un très-beau magasin de PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées, Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur. Beaucoup de facilités pour le paiement. (584)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT, Pour cause de départ, LA MAISON Occupée par M. DE LA FERANDIÈRE, Rue Basse-St-Pierre. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

On demande de suite un petit clerc. S'adresser à M. Leroux, notaire.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869, Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Offray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

### RAEDLÉ

Horloger de Genève, Maison Martin-Boret, n° 13, rue Royale, Saumur, A l'honneur de prévenir le public de cette ville et des environs, qu'après avoir fait ses apprentissages à l'école d'horlogerie de Genève, et avoir travaillé douze ans dans les premières fabriques de la même ville, il vient de s'établir provisoirement en chambre, au premier étage de la maison Martin-Boret, marchand de meubles, n° 13, rue Royale (sur les Ponts).

Il s'efforcera, tant par la modicité de ses prix que par la prompte et bonne exécution de ses travaux, de mériter la confiance qu'il a l'honneur de solliciter.

Nota. — Il se chargera de faire les réparations des ouvrages les plus difficiles dans sa partie, tels que : chronomètres, horlogerie de précision, etc., et l'on trouvera chez lui un bel assortiment de montres de Genève. (537)

### BIBLIOTHÈQUE MUSICALE

à 1 fr. 50 net LEDUC, ÉDITEUR, 35, rue Le Peletier, PARIS EDITION-BIJOU Opéras célèbres — classiques PIANO SEUL

- N<sup>os</sup>
- |  |             |
|--|-------------|
| 1 Le Bardier de Séville. . . . .       | ROSSINI     |
| 2 Norma. . . . .                       | BELLINI     |
| 3 La Flûte enchantée. . . . .          | MOZART      |
| 4 Oberon. . . . .                      | WEBER       |
| 5 Don Juan. . . . .                    | MOZART      |
| 6 L'Elisir d'Amore. . . . .            | DONIZETTI   |
| 7 Les Puritains. . . . .               | BELLINI     |
| 8 Sémiramis. . . . .                   | ROSSINI     |
| 9 Robin des Bois. . . . .              | WEBER       |
| 10 La Somnambule. . . . .              | BELLINI     |
| 11 Les Noces de Figaro. . . . .        | MOZART      |
| 12 La Straniera. . . . .               | BELLINI     |
| 13 Si j'étais roi. . . . .             | ADAM        |
| 14 Recueil de ses Valses. . . . .      | CHOPIN      |
| 15 Douze Ouvertures célèbres. . . . .  | DIVERS.     |
| 16 Le Bijou perdu. . . . .             | ADAM        |
| 17 Le Barbier de Séville. . . . .      | PAISIELLO   |
| 18 Otello. . . . .                     | ROSSINI     |
| 19 Fidelio. . . . .                    | BEETHOVEN   |
| 20 Euriente. . . . .                   | WEBER       |
| 21 Quarante Mélodies choisies. . . . . | SCHUBERT    |
| 22 Vingt Valses choisies. . . . .      | MARCAILLHOU |
| 23 Anna Boléna. . . . .                | DONIZETTI   |
| 24 L'Italienne à Alger. . . . .        | ROSSINI     |

CHAQUE PARTITION EST ORNÉE DU PORTRAIT DE L'AUTEUR Sera continué Pour recevoir franco un volume, envoyer 1 fr. 50 en timbres-poste; pour plusieurs volumes, envoyer un mandat de poste.

### BIBLIOTHÈQUE MUSICALE

### PAPIER WLINSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

### Prime offerte gratis aux abonnés, UNE TRES-BELLE AQUARELLE DE DELACROIX.

Adresser 1 franc en plus pour recevoir en France la prime FRANCO par la poste.

NEUVIÈME ANNÉE LE MIROIR PARISIEN NEUVIÈME ANNÉE Prix d'abonnement : PARIS et DÉPARTEMENTS : UN AN : 10 F. JOURNAL des DAMES et des DEMOISELLES. BELGIQUE, ITALIE, SUISSE UN AN : 12 F.

Ce journal, le meilleur marché et le plus complet de tous les journaux de modes, imprimé sur beau papier glacé et satiné grand format, donne comme annexe cinquante objets différents, savoir : modes coloriées, confections, planches de tapisserie, broderie, crochet, filet, patrons découpés de grandeur naturelle, cols et manchettes sur étoffe, musique, petits travaux de dames; choix de littérature, poésie, beaux-arts, économie domestique; rédaction variée et morale signée Lamartine, J. Sandeau, J. Janin, Bouyer, Th. Midy, Marquise de Luciani, Sténio, Delasalle; tout ce qui intéresse, instruit et charme ses lectrices, ce qui plaît surtout aux mères de famille. — Les abonnements se font pour un an, du 1<sup>er</sup> octobre, du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril ou du 1<sup>er</sup> juillet, année courante, payables en un mandat de poste à l'ordre du directeur, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

## HISTOIRES

DU

## VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

### BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 16 DÉCEMBRE.			
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	71 35	»	»	10	71 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 65	»	»	»	101 75	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	487 50	1 25	»	»	487 50	»	»
Banque de France. . . . .	3170	»	»	10	3175	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1516 25	5	»	»	1525	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	637 50	2 50	»	»	635	»	2 50
Crédit industriel. . . . .	637 50	»	7 50	»	640	»	2 50
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	290	»	»	»	292 50	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	705	»	»	»	705	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	918 75	5	»	»	917 50	»	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1201 25	1 25	»	»	1205	»	3 75
Est. . . . .	562 50	»	1 25	»	560	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	960	»	2 50	»	962 50	2 50	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Mid. . . . .	633 75	2 50	»	»	631 25	»	2 50
Ouest. . . . .	572 50	5	2 50	»	570	»	2 50
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1540	8 75	»	»	1531 25	»	8 75
Canal de Suez. . . . .	437 50	»	»	»	436 25	»	1 25
Transatlantiques. . . . .	335	2 50	»	»	335	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	57 25	»	10	»	57 75	»	50
Autrichiens. . . . .	648 75	3 75	»	»	655	»	6 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	417 50	»	»	»	420	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	51 25	1 25	»	»	50 75	»	25
Romains. . . . .	50	»	5	»	55	»	5
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	285	5	»	»	287 50	2 50	»
Saragosse. . . . .	78	»	»	»	80	»	2
Séville-Xérés-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	68 75	»	75	»	70	»	1 25
Compagnie immobilière. . . . .	115	2 50	»	»	115 50	»	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	342 50	»	»	»	343	»	»
Orléans. . . . .	334	»	»	»	335	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	»	»	»	»	340	»	»
Ouest. . . . .	331	»	»	»	333 50	»	»
Mid. . . . .	330 50	»	»	»	330 50	»	»
Est. . . . .	326 50	»	»	»	326 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.